

---

**CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.**

**En cas de doute quant aux mesures à prendre, nous vous invitons à consulter votre courtier en valeurs mobilières, votre chargé de gestion bancaire, votre conseiller juridique, comptable ou tout autre conseiller professionnel.**

---

**SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company**  
**(la « Société »)**

*(Enregistrée en Irlande en tant qu'OPCVM et société d'investissement à capital variable de type ouvert et à responsabilité séparée entre les compartiments sous le numéro 493329)*

**Assemblée générale annuelle 2018**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2018

---

**Si vous avez vendu ou transféré vos actions dans la Société, veuillez transmettre immédiatement le présent document à l'acheteur ou au cessionnaire ou bien au courtier en valeurs mobilières, à la banque ou à tout autre mandataire par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué(e), afin qu'il soit communiqué le plus rapidement possible à l'acheteur ou au cessionnaire.**

---

## SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company

Le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Cher Actionnaire,

### **Assemblée générale annuelle**

Veillez trouver ci-joint l'Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle (l'« AGA ») 2018 de la Société ainsi qu'un formulaire de procuration qui vous permettra de voter sur les résolutions de l'AGA.

### **Questions ordinaires**

Les résolutions 1, 2 et 3 traitent des questions ordinaires soulevées lors d'une AGA, notamment, conformément aux Statuts constitutifs de la Société, la réception et l'examen des comptes annuels, la reconduction des commissaires aux comptes et l'autorisation des administrateurs à fixer la rémunération des commissaires aux comptes conformément aux Statuts constitutifs de la Société. L'activité ordinaire de l'AGA inclut également l'examen des affaires de la Société effectué en considération des comptes annuels conformément au *Companies Act* (loi irlandaise sur les sociétés) de 2014.

### **Recommandation**

Le Conseil d'administration estime que les résolutions devant être proposées lors de l'AGA servent au mieux les intérêts de la Société et des Actionnaires dans leur ensemble et, en conséquence, les Administrateurs recommandent que vous votiez en faveur des résolutions lors de l'AGA.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués,



---

**Patrick Riley**  
**Administrateur**

**SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company**  
**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018**

---

**CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.**

**En cas de doute quant aux mesures à prendre, nous vous invitons à consulter votre courtier en valeurs mobilières, votre chargé de gestion bancaire, votre conseiller juridique, comptable ou tout autre conseiller professionnel.**

---

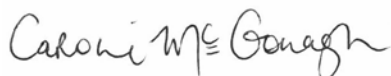
AVIS est signifié aux termes des présentes que l'Assemblée générale annuelle 2018 de SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company (la « Société ») se tiendra dans les bureaux de Sanne, 76 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande le jeudi 25 octobre 2018 à 10 h aux fins de traiter des questions suivantes :

**Questions ordinaires**

1. Recevoir et examiner le Rapport des Administrateurs et les États financiers de la Société pour l'exercice clôturé le 31 mars 2018, ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes y afférent.
2. Reconduire la nomination de PricewaterhouseCoopers en qualité de commissaires aux comptes de la Société.
3. Autoriser les Administrateurs à fixer la rémunération des Commissaires aux comptes.
4. Après examen du Rapport des Administrateurs et des États financiers de la Société pour l'exercice clôturé le 31 mars 2017, passer en revue les activités de la Société.
5. Traiter toutes autres questions.

*Des copies du Rapport des Administrateurs et des États financiers pour l'exercice clôturé le 31 mars 2018 accompagnées du Rapport des Commissaires aux comptes (le « **Rapport annuel** ») sont disponibles sur le site [www.ssga.com](http://www.ssga.com). Des exemplaires papier du Rapport annuel sont disponibles sur demande. Veuillez à cet effet contacter Caroline McGonagle au +353 1 906 2248 ou à l'adresse [caroline.mcgonagle@sannegroup.com](mailto:caroline.mcgonagle@sannegroup.com).*

Sur ordre du Conseil



---

**SANNE**  
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Remarques :

1. Les actionnaires sont habilités à participer et à voter lors de l'Assemblée générale annuelle de la Société. Un actionnaire peut nommer un ou plusieurs mandataires pour siéger, s'exprimer et voter en son nom. Un mandataire n'est pas tenu d'être actionnaire de la Société.
2. Un Formulaire de procuration est joint à l'attention des Actionnaires dans l'incapacité d'assister à la réunion. Les procurations doivent être adressées au Secrétaire de la Société, sis 76 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande à l'adresse [caroline.mcgonagle@sannegroup.com](mailto:caroline.mcgonagle@sannegroup.com). Les Actionnaires peuvent également envoyer leurs procurations par fax au +353 (0) 1 906 2201, sous réserve que le formulaire original signé soit immédiatement adressé par courrier postal à l'adresse susmentionnée. Pour être valables, les formulaires de procuration, ainsi que toutes procurations au titre desquelles ils sont visés, doivent être reçus par le Secrétaire de la Société au minimum 48 heures avant l'heure de tenue fixée de l'assemblée. Vous pouvez par ailleurs envoyer votre formulaire de procuration dûment rempli par courrier électronique à [caroline.mcgonagle@sannegroup.com](mailto:caroline.mcgonagle@sannegroup.com) en faisant suivre le formulaire original par courrier postal.

**SSGA SPDR ETFs Europe I Public Limited Company**

**FORMULAIRE DE PROCURATION**

\*Je/Nous \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_

en qualité d' Actionnaire/Actionnaires de la Société susnommée, \*désigne/désignons

\_\_\_\_\_ ou à défaut \*de celui-ci ou de celle-ci, le Président de l'Assemblée ou, à défaut de celui-ci, un quelconque administrateur de la Société ou, à défaut de celui-ci, M. Ross Burns ou Melle Caroline McGonagle, tous deux sis à Sanne, 76 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande en tant que \*mon/notre mandataire pour voter pour \*moi/nous en \*mon/notre nom à l'Assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra aux bureaux de Sanne 76 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande le jeudi 25 octobre 2018 à 10 h, et à tout ajournement de celle-ci.

Veuillez indiquer en cochant les cases ci-dessous le vote que vous souhaitez exprimer relativement à chaque Résolution. Si aucune instruction spécifique de vote n'est donnée, le mandataire aura toute discrétion aux fins de voter ou de s'abstenir de voter.

<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
Résolution ordinaire 1			
Résolution ordinaire 2			
Résolution ordinaire 3			
Résolution ordinaire 4			
Résolution ordinaire 5			

En date du \_\_\_\_\_ 2018

\_\_\_\_\_  
**Signé/au nom et pour le compte de**

**VEUILLEZ ÉCRIRE VOTRE NOM OU LE NOM DE LA SOCIÉTÉ POUR QUI VOUS  
SIGNEZ CE FORMULAIRE ET VOTRE ADRESSE AU-DESSOUS**

\_\_\_\_\_ (nom en majuscule)

\_\_\_\_\_ (adresse en majuscule)

\_\_\_\_\_  
\*Rayer la mention inutile

Remarques :

- (a) Lorsque l'actionnaire est une société, le Formulaire de procuration doit être complété sous le sceau de la société ou paraphé de la main d'un dirigeant ou fondé de pouvoir dûment autorisé.
- (b) L'actionnaire doit inscrire son nom complet ainsi que son adresse légale en majuscules ou caractères d'imprimerie. Dans le cas de comptes joints, les noms de tous les porteurs doivent être mentionnés.
- (c) Si vous souhaitez nommer un mandataire autre que le Président de l'assemblée, un administrateur de la Société, Mme Caroline McGonagle ou M. Ross Burns (représentant tous deux le Secrétaire de la Société), veuillez inscrire son nom et son adresse dans l'espace prévu à cet effet.
- (d) Le Formulaire de procuration doit :
  - (i) dans le cas d'un actionnaire personne physique, être signé par ledit actionnaire ou son fondé de pouvoir ; et
  - (ii) dans le cas d'un actionnaire personne morale, être revêtu du sceau ordinaire ou signé en son nom par un fondé de pouvoir ou un dirigeant dûment autorisé de l'actionnaire personne morale.
- (e) Dans le cas de codétenteurs, le vote du plus ancien, que ce soit en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion des votes des autres codétenteurs et en l'occurrence, l'ancienneté sera déterminée selon l'ordre d'apparition des noms des codétenteurs dans le registre des membres.
- (f) Pour être recevables, le Formulaire de procuration, ainsi que toutes procurations au titre desquelles ils sont signés, doivent être reçus par le Secrétaire de la Société, sis 76 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande à l'adresse [caroline.mcgonagle@sannegroup.com](mailto:caroline.mcgonagle@sannegroup.com) au minimum 48 heures avant l'heure de tenue fixée de l'Assemblée. Les actionnaires peuvent envoyer leur Formulaire de procuration par fax au +353 (0) 1 906 2201 sous réserve que le formulaire original signé soit immédiatement adressé par courrier postal à l'adresse susmentionnée.
- (g) Le mandataire n'est pas tenu d'être actionnaire de la Société mais doit participer à l'assemblée en personne afin de vous représenter.